



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de la version précédente: 2017-03-21

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EQUIVIS ZS 15
Numéro	361
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Huile hydraulique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE***
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. ****

Classification

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

Toxicité par aspiration - Catégorie 1*** - (H304)***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008***

Contient Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques, Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités



Mention d'avertissement

DANGER***

Mentions de danger ***

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires***

Conseils de prudence

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.***

Propriétés environnementales Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène.***

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nature chimique Huile minérale d'origine pétrolière.***

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures, C13-C16,	934-954-2***	01-2119826592-36	^	20-<30	Asp. Tox. 1 (H304)

Version EUFR

FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques***					
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités***	265-157-1***	01-2119484627-25	64742-54-7	1-<3	Asp. Tox. 1 (H304)
2,6-Di-tert-butylphénol***	204-884-0***	01-2119490822-33	128-39-2	0.1-<0.25	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Acute M factor = 1
Acrylate déthyle***	205-438-8***	01-2119459301-46	140-88-5	<0.01	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 2 (H225)

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.***
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.***
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.***
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.***
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé d'après les données disponibles.***

Version EUFR

FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.***
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.***
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.***

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.***

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO₂ et SO₃) et du sulfure d'hydrogène H₂S. Mercaptans. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NO_x). Oxydes de zinc.***

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.***

Méthodes de nettoyage

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.***

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***

Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.***

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les

Version EUFR

FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.***

Matières à éviter Oxydants forts.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.***

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)

Nom Chimique	Union Européenne	France
Acrylate déthyle*** 140-88-5	STEL 10 ppm STEL 42 mg/m ³ TWA 5 ppm TWA 21 mg/m ³ ***	VME 5 ppm VME 21 mg/m ³ VLCT 42 mg/m ³ VLCT 10 ppm***

Légende Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL) ***

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7				5.4 mg/m ³ /8h (aérosol - inhalation)
2,6-Di-tert-butylphénol*** 128-39-2			2.77 mg/kg bw/day Dermal 19.6 mg/m ³ Inhalation	
Acrylate déthyle*** 140-88-5		0.92 mg/m ³ (dermal)		21 mg/m ³ (inhalation)

DNEL Consommateurs***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7				1.2 mg/m ³ /24h (aérosol - inhalation)
2,6-Di-tert-butylphénol*** 128-39-2			1.67 mg/kg bw/day Oral 5.8 mg/m ³ Inhalation	
Acrylate déthyle*** 140-88-5		0.92 mg/m ³ (dermal)		2.5 mg/m ³ (inhalation)

Version EUFR

FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
2,6-Di-tert-butylphénol*** 128-39-2	0.00045 mg/l fw 0.000045 mg/l mw 0.0045 mg/l or	0.196 mg/kg dw fw 0.0196 mg/kg dw mw	0.0389 mg/kg dw		10 mg/l	
Acrylate déthyle*** 140-88-5	0.00272 mg/l fw 0.00027 mg/l mw 0.0011 mg/l or	0.0213 mg/kg sediment dw fw 0.0213 mg/kg sediment dw mw	1 mg/kg soil dw		10 mg/l	0.01 g/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.***

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.***

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.***

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.***

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.***

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Informations générales** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect		limpide***	
Couleur		jaune***	
État physique @20°C		liquide***	
Odeur		caractéristique***	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable***	
Point/intervalle de fusion ***	*** ***	Non applicable***	
Point/intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible***	
Point d'éclair ***	>=*** 174*** °C*** >=*** 345*** °F***		ISO 2592*** ISO 2592***
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible***	
Limites d'inflammabilité dans l'air		***	
supérieure ***	***	Pas d'information disponible***	***
inférieure ***	***	Pas d'information disponible***	***
Pression de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité relative ***	*** 0.846*** -*** 0.862***	@ 15 °C ***	ISO 3675***
Masse volumique	846*** - *** 862*** kg/m ³ ***	@ 15 °C***	ISO 3675***
Hydrosolubilité		Insoluble***	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible***	
logPow		Pas d'information disponible***	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible***	
Température de décomposition ***	***	Pas d'information disponible***	***
Viscosité, cinématique ***	*** 13.5*** -*** 16.5*** mm ² /s***	@ 40 °C ***	ISO 3104 ***
Propriétés explosives		Non-explosif***	
Propriétés comburantes		Non applicable***	
Possibilité de réactions dangereuses		Aucune dans les conditions normales d'utilisation***	

9.2. Autres informations

Point de congélation ***	*** ***	Pas d'information disponible***	*** ***
---------------------------------	------------	---------------------------------	------------

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.***

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO₂ et SO₃) et du sulfure d'hydrogène H₂S. Mercaptans. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NO_x). Oxydes de zinc.***

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.***

Contact avec les yeux . Non classé d'après les données disponibles.***

Inhalation . Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.***

Ingestion . L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).***

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

ATEmix 260.10*** mg/l***
(inhalation-poussière/brouillard)

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) > 3160mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5266 mg/m ³ (aerosol) (rat - OECD 403)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
2,6-Di-tert-butylphénol***	> 5000 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit)	
Acrylate déthyle***	LD50 1120 mg/kg bw (rat)	LD50 3049 mg/kg bw (rat)	LC50 (4h) < 9.137 mg/l (rat - vapeur)

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé d'après les données disponibles.***

Effets spécifiques

Cancérogénicité Non classé d'après les données disponibles.***

Mutagénicité .***
Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité par administration répétée**Effets sur les organes-cibles (STOT)**

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).***

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.***

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit***

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques*** ^	Erl50 (72h) > 10000 mg/l (Skeletonema costatum - ISO 10253)	LL50 (48h) > 3193 mg/l (Acartia tonsa - ISO 14669)	LL50 (96h) > 1028 mg/l (Scophthalmus maximus - OECD 203)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
2,6-Di-tert-butylphénol*** 128-39-2	EC50 (72h) 1.2 mg/l	EC50 (48h) = 0.45 mg/L Daphnia magna	LC50(96h) 1 mg/l (fish)	
Acrylate déthyle*** 140-88-5	EC50 (72h) 5.9 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201) EC50 (96h) 5.2 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201) EC50 (72h) 2.65 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201) EC50 (72h) 48 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	EC50 (48h) 7.9 mg/l (Daphnia magna)	LC50 (96h) 2 mg/l (Cyprinodon variegatus) LC50 (96h) 4.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h)) LC50 (96h) 2.31 - 2.7 mg/l (Pimephales promelas) LC50 (96h) 10.0 - 22.0 mg/l (Leuciscus idus)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques*** ^		NOELR (21d) > 1000 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOELR (28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
2,6-Di-tert-butylphénol*** 128-39-2			NOEC (28d) 0.3 mg/l (fish)	
Acrylate déthyle*** 140-88-5	NOEC (96h) < 3.8 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	NOEC (21d) 0.19 mg/l (Daphnia magna) LOEC (21d) 0.45 mg/l	NOEC (96h) 0.62 mg/l (Cyprinodon variegatus)	

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

	NOEC (96h) < 1.8 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	(Daphnia magna) EC (21d) 0.5 mg/l (Daphnia magna)		
--	---	---	--	--

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.***

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** - 64742-54-7	-
2,6-Di-tert-butylphénol*** - 128-39-2	4.48

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.***

Air

Il y a peu de pertes par évaporation.***

Eau

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.***

12.6. Autres effets néfastes**Informations générales**

Pas d'information disponible.***

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.***

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.***

No de déchet suivant le CED

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 01 10.***

Autres informations

Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.***

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Ce produit est classé H304 « Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ». Le risque est dû au danger par aspiration. Le risque résultant du danger par aspiration est uniquement lié aux propriétés physicochimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger spécifique. Aucun scénario d'exposition n'est dès lors requis.***

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36
Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)***

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Acrylate déthyle*** 140-88-5	RG 65***

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Version EUFR



FDS n° : 31511

EQUIVIS ZS 15

Date de révision: 2018-07-05

Version 8

Légende Rubrique 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2018-07-05

Révision *** Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité